Informations de base

2024/2083(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Protection des intérêts financiers de l'Union européenne – lutte contre la fraude – rapport annuel 2023 **Subject** 8.70.04 Protection des intérêts financiers de l'UE contre la fraude	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	BOYER Gilles (Renew)	21/10/2024
	Rapporteur(e) fictif/fictive CHINNICI Caterina (EPP) HEINÄLUOMA Eero (S&D) JORON Virginie (PfE) FREUND Daniel (Greens /EFA) KENNES Rudi (The Left) JUNGBLUTH Alexander (ESN)	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Affaires économiques et financières	-- --
Office européen de lutte antifraude (OLAF)	-- --

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
28/11/2024	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/03/2025	Vote en commission		
01/04/2025	Dépôt du rapport de la commission	A10-0049/2025	Résumé
05/05/2025	Débat en plénière		
06/05/2025	Décision du Parlement	T10-0075/2025	Résumé

06/05/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/2083(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/10/01294

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE766.940	18/12/2024	
Amendements déposés en commission		PE768.163	05/02/2025	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0049/2025	01/04/2025	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0075/2025	06/05/2025	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2025)11-28	28/11/2025	

Protection des intérêts financiers de l'Union européenne – lutte contre la fraude – rapport annuel 2023

2024/2083(INI) - 06/05/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 473 voix pour, 59 contre et 114 abstentions, une résolution sur la protection des intérêts financiers de l'Union européenne - lutte contre la fraude - rapport annuel 2023.

Les députés ont rappelé que la bonne gestion des ressources publiques et la protection des intérêts financiers de l'Union dans tous ses domaines d' action sont essentielles pour accroître la confiance des citoyens et les rassurer quant au fait que leur argent est dépensé à bon escient et efficacement.

Observations générales sur les rapports PIF et les menaces graves

Le Parlement relève que le nombre total de fraudes et d'irrégularités signalées par les autorités européennes et nationales compétentes a **fortement augmenté**, passant de 12.455 cas en 2022 à 13.563 cas en 2023, soit une **hausse de 9%**. Les députés regrettent que ce chiffre soit le plus élevé jamais atteint et qu'il suive une tendance croissante au cours des cinq dernières années. De surcroît, le total des montants concernés en 2023 (1,90 milliard d'euros) est nettement supérieur à ce qu'il était en 2022 (1,77 milliard d'euros), puisqu'il a augmenté de 7,3%.

Tout en saluant le rapport PIF 2023, les députés souscrivent à l'opinion selon laquelle, pour protéger efficacement les intérêts financiers de l'Union, il convient **d'accélérer la transition numérique**, qui facilite le partage de connaissances et le traitement de données. Ils soulignent la nécessité d'une **gouvernance** axée sur les résultats et d'une **coopération solide** entre les autorités chargées des enquêtes administratives et celles chargées des enquêtes judiciaires, tant au niveau de l'Union qu'au niveau des États membres.

La résolution souligne qu'il est urgent de **consolider et de moderniser l'architecture antifraude** (AFA) de l'Union. Il est essentiel d'adapter l'AFA pour y intégrer de manière plus fluide le rôle du **Parquet européen**, et ainsi améliorer les enquêtes transfrontières. Les députés demandent une nouvelle fois que tous les acteurs de l'Union concernés par la lutte contre la fraude disposent de ressources suffisantes. L'adaptation des mesures antifraude aux **nouvelles technologies** est tout aussi importante car les criminels exploitent de plus en plus des outils informatiques avancés et l'IA pour détourner des fonds de l'Union.

Fraude à la TVA

Les députés se déclarent inquiets face aux effets préjudiciables pour les budgets nationaux des États membres découlant des pertes financières considérables liées à la fraude à la **taxe sur la valeur ajoutée** (TVA) que le Parquet européen a signalées. Ils attirent également l'attention sur le nombre inquiétant d'enquêtes ouvertes sur les programmes pour la reprise et la résilience (233) et sur la perte financière estimée qui y est associée (1,86 milliard d'euros). Ils demandent donc que des mesures adéquates soient prises aux échelons national et européen.

Lutte contre la corruption

Le Parlement affirme que **la communication et la transparence** sont essentielles si l'on veut lutter contre la fraude et la corruption. Il met en avant le rôle central joué par les médias et le journalisme d'investigation dans la lutte contre la fraude, la corruption, les conflits d'intérêts et les autres utilisations abusives des fonds publics. Il encourage la Commission et les États membres à assurer une **transparence maximale dans l'utilisation des fonds**, y compris en ce qui concerne les informations sur les bénéficiaires finaux et à soutenir les acteurs de la société civile au moyen de programmes de formation, de financements et de toute autre mesure nécessaire pour garantir leur indépendance vis-à-vis de l'influence extérieure.

Les députés relèvent que la **criminalité organisée** a une incidence considérable sur les ressources de l'Union et que l'ampleur de la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union s'explique en grande partie par la forte implication de grandes organisations criminelles qui ont de plus en plus souvent recours à la **corruption à haut niveau** pour infiltrer les administrations publiques et obtenir des avantages économiques. Le Parlement réitère dès lors son appel à la révision de la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil relative à la lutte contre la criminalité organisée. Par ailleurs, il souhaite une évaluation et une **révision périodique de des stratégies de lutte contre la corruption** mises en place dans les États membres.

Conflits d'intérêt

Sur la période 2019-2023, 419 cas de conflits d'intérêts ont été signalés par l'intermédiaire du SGI (contre 375 sur la période 2018-2022), ce qui représente un montant total d'environ 112 millions d'euros. Les députés demandent à la Commission d'adopter les initiatives nécessaires pour assurer un signalement cohérent des conflits d'intérêts et souhaitent que les dispositions relatives aux conflits d'intérêts soient appliquées d'une manière qui garantisse la sécurité juridique.

Recettes

Les députés observent qu'en 2023, le nombre total d'irrégularités, frauduleuses ou non, liées aux **ressources propres traditionnelles** (RPT) (5.118, contre 4.661 en 2022) a été supérieur de 10% à la moyenne quinquennale 2019-2023, mais que le montant concerné a baissé de 12% pour atteindre 478 millions d'euros, contre 783 millions d'euros en 2022.

Les députés regrettent que le taux de recouvrement pour les cas frauduleux soit resté à 25%. Ils invitent les États membres à redoubler d'efforts pour améliorer l'efficacité des activités de leurs administrations nationales dans le domaine du **recouvrement**, à la suite de la détection d'irrégularités et de fraudes en matière de TVA. La Commission est invitée à mettre en place un système harmonisé de mesure de l'écart de TVA permettant ainsi l' élaboration de stratégies de lutte contre la fraude, fondées plus sur des données probantes et davantage ciblées.

Dépenses

Les députés se déclarent préoccupés par le niveau élevé de fraude et d'irrégularités détectées, en 2023 comme en 2022, dans le cadre de la **politique agricole commune**. Selon l'OLAF les montants financiers les plus élevés dans les affaires de fraude concernaient la protection de l'environnement, la recherche, le développement technologique et l'innovation.

Les **organisations de la société civile** jouent un rôle clé dans une démocratie dynamique. L'Union européenne les soutient financièrement pour favoriser leur participation au dialogue démocratique. Les députés soulignent toutefois que la transparence dans les réunions des parties prenantes est fondamentale et devrait s'appliquer de la même manière à toutes les entités qui collaborent avec les institutions de l'Union. La transparence du lobbying est également soulignée. La Commission est invitée à surveiller de manière proactive le respect par les bénéficiaires des valeurs et principes fondamentaux de l'Union.

NextGenerationEU (NGEU) et facilité pour la reprise et la résilience (FRR)

Le Parlement salue les efforts déployés par la Commission, dans le cadre de la révision des 27 plans pour la reprise et la résilience (PRR), pour s' adapter aux perturbations du marché de l'énergie qui ont suivi l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie. Il rappelle néanmoins que des **retards** sont constatés dans la mise en œuvre de la facilité pour la relance et la résilience (FRR) et invite la Commission à rester vigilante afin de garantir que les États membres protègent correctement les intérêts financiers de l'Union.

Les députés demandent la mise en place de critères clairs et mesurables pour les **investissements verts** au titre du budget de l'Union et de la FRR. Ils se déclarent préoccupés par l'augmentation possible du nombre de cas de fraude, de corruption, de double financement et de conflits d'intérêts dans les années à venir et demandent instamment à la Commission et aux États membres d'agir rapidement afin de garantir la bonne gestion et la distribution équitable des fonds de la FRR.

Enfin, les députés invitent la Commission à assurer une application stricte et rapide de tous les éléments du **mécanisme de conditionnalité lié à l'état de droit** lorsque les États membres enfreignent les principes de l'état de droit et lorsque cela porte atteinte ou risque de porter atteinte aux intérêts financiers de l'Union. Ils insistent en outre sur la nécessité d'une cohérence entre les différents instruments lors de l'évaluation de la situation de l'état de droit dans les États membres.

Protection des intérêts financiers de l'Union européenne – lutte contre la fraude – rapport annuel 2023

2024/2083(INI) - 01/04/2025 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté un rapport d'initiative de Gilles BOYER (Renew, FR) sur la protection des intérêts financiers de l'Union européenne - lutte contre la fraude - rapport annuel 2023.

Le présent rapport, fondé sur les données fournies par les États membres, met en évidence les domaines les plus menacés, ce qui permet de protéger plus efficacement les intérêts financiers de l'Union en adoptant une approche ciblée.

Observations générales sur les rapports PIF et les menaces graves

Le rapport relève que le nombre total de fraudes et d'irrégularités signalées par les autorités européennes et nationales compétentes a **fortement augmenté**, passant de 12.455 cas en 2022 à 13.563 cas en 2023, soit une **hausse de 9%**. Les députés regrettent que ce chiffre soit le plus élevé jamais atteint et qu'il suive une tendance croissante au cours des cinq dernières années. De surcroît, le total des montants concernés en 2023 (1,90 milliard d'euros) est nettement supérieur à ce qu'il était en 2022 (1,77 milliard d'euros), puisqu'il a augmenté de 7,3%.

Tout en saluant le rapport PIF 2023, les députés souscrivent à l'opinion selon laquelle, pour protéger efficacement les intérêts financiers de l'Union, il convient **d'accélérer la transition numérique**, qui facilite le partage de connaissances et le traitement de données. Ils soulignent la nécessité d'une **gouvernance** axée sur les résultats et d'une **coopération solide** entre les autorités chargées des enquêtes administratives et celles chargées des enquêtes judiciaires, tant au niveau de l'Union qu'au niveau des États membres.

Le rapport d'initiative souligne qu'il est urgent de **consolider et de moderniser l'architecture antifraude** (AFA) de l'Union. Il est essentiel d'adapter l'AFA pour y intégrer de manière plus fluide le rôle du **Parquet européen**, et ainsi améliorer les enquêtes transfrontières. Les députés demandent une nouvelle fois que tous les acteurs de l'Union concernés par la lutte contre la fraude disposent de ressources suffisantes. L'adaptation des mesures antifraude aux **nouvelles technologies** est tout aussi importante car les criminels exploitent de plus en plus des outils informatiques avancés et l'IA pour détourner des fonds de l'Union.

Les députés se déclarent inquiets face aux effets préjudiciables pour les budgets nationaux des États membres découlant des pertes financières considérables liées à la fraude à la **taxe sur la valeur ajoutée** (TVA) que le Parquet européen a signalées. Ils attirent également l'attention sur le nombre inquiétant d'enquêtes ouvertes sur les programmes pour la reprise et la résilience (233) et sur la perte financière estimée qui y est associée (1,86 milliard d'euros). Ils demandent donc que des mesures adéquates soient prises aux échelons national et européen.

Le rapport affirme que **la communication et la transparence** sont essentielles si l'on veut lutter contre la fraude et la corruption. La protection des médias contre les pressions et les influences politiques est essentielle pour protéger leur indépendance et leur rôle de gardiens de la démocratie et de la bonne gestion des fonds publics. La Commission et les États membres sont invités à assurer une transparence maximale dans l'utilisation des fonds, y compris en ce qui concerne les informations sur les bénéficiaires finaux.

Les députés sont d'avis que la **corruption de haut niveau**, y compris au sein des institutions de l'Union, porte atteinte aux intérêts financiers de l'Union et à son économie dans son ensemble. Sur la période 2019-2023, 11 pays ont signalé 65 cas à la Commission. Les montants irréguliers signalés dans le cadre de ces dossiers s'élèvent à un total d'environ 50,5 millions d'euros. La Commission est invitée à demander au Parquet européen d'informer le Parlement du montant qui a été recouvré sur ces 50,5 millions d'euros. Par ailleurs, les députés souhaitent une évaluation et une **révision périodique de des stratégies de lutte contre la corruption** mises en place dans les États membres.

Sur la période 2019-2023, 419 cas de **conflits d'intérêts** ont été signalés par l'intermédiaire du SGI (contre 375 sur la période 2018-2022), ce qui représente un montant total d'environ 112 millions d'euros. Les députés demandent à la Commission d'adopter les initiatives nécessaires pour assurer un signalement cohérent des conflits d'intérêts et souhaitent que les dispositions relatives aux conflits d'intérêts soient appliquées d'une manière qui garantisse la sécurité juridique.

Recettes

Les députés observent qu'en 2023, le nombre total d'irrégularités, frauduleuses ou non, liées aux **ressources propres traditionnelles** (RPT) (5.118, contre 4.661 en 2022) a été supérieur de 10% à la moyenne quinquennale 2019-2023, mais que le montant concerné a baissé de 12% pour atteindre 478 millions d'euros, contre 783 millions d'euros en 2022. Les députés regrettent que le taux de recouvrement pour les cas frauduleux soit resté à 25%. Ils invitent les États membres à redoubler d'efforts pour améliorer l'efficacité des activités de leurs administrations nationales dans le domaine du recouvrement, à la suite de la détection d'irrégularités et de fraudes en matière de TVA, afin d'augmenter le montant des RPT mis à la disposition du budget de l'Union.

Dépenses

Les députés se déclarent préoccupés par le niveau élevé de fraude et d'irrégularités détectées, en 2023 comme en 2022, dans le cadre de la **politique agricole commune**. Selon l'OLAF les montants financiers les plus élevés dans les affaires de fraude concernaient la protection de l'environnement, la recherche, le développement technologique et l'innovation. Le rapport souligne la nécessité d'accélérer le **processus de recouvrement**, en fixant des délais clairs et en imposant des pénalités de retard, afin que les fonds soient restitués au budget de l'Union le plus rapidement possible.

NextGenerationEU (NGEU) et facilité pour la reprise et la résilience (FRR)

Le rapport salue les efforts déployés par la Commission, dans le cadre de la révision des 27 plans pour la reprise et la résilience (PRR), pour s'adapter aux perturbations du marché de l'énergie qui ont suivi l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie. Ils rappellent néanmoins que des **retards** sont constatés dans la mise en œuvre de la facilité pour la relance et la résilience (FRR) et invitent la Commission à rester vigilante afin de garantir que les États membres protègent correctement les intérêts financiers de l'Union.

Les députés demandent la mise en place de **critères clairs et mesurables** pour les investissements verts au titre du budget de l'Union et de la FRR. Ils se déclarent préoccupés par l'augmentation possible du nombre de cas de fraude, de corruption, de double financement et de conflits d'intérêts dans les années à venir et demandent instamment à la Commission et aux États membres d'agir rapidement afin de garantir la bonne gestion et la distribution équitable des fonds de la FRR.

Enfin, les députés invitent la Commission à assurer une application stricte et rapide de tous les éléments du **mécanisme de conditionnalité lié à l'état de droit** lorsque les États membres enfreignent les principes de l'état de droit et lorsque cela porte atteinte ou risque de porter atteinte aux intérêts financiers de l'Union. Ils insistent en outre sur la nécessité d'une cohérence entre les différents instruments lors de l'évaluation de la situation de l'état de droit dans les États membres.